

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Littéraire et Industriel.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 16 novembre.

On lit dans le *Moniteur* :

« D'après les ordres du roi, Napoléon-Louis Bonaparte a été extrait de la maison d'arrêt de Strasbourg, où il était détenu, pour être transporté aux Etats-Unis sur un bâtiment de l'Etat. »

« Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, dit le *Journal des Débats*, a traversé la capitale dans la nuit de vendredi à samedi dernier, et il n'y a vu que M. le préfet de police. »

« C'est à Paris seulement que le prince Louis Bonaparte a su que l'intention du gouvernement français était de le faire embarquer pour les Etats-Unis. Il s'en est montré fort reconnaissant, et, dit encore le *Journal des Débats*, on assure même qu'il a immédiatement adressé au roi une lettre fort convenable pour le remercier de la décision prise à son égard. Elle est du reste conforme au désir exprimé par la reine Hortense qui avait demandé cette grâce pour son fils. »

— On lit à ce sujet dans le *Droit* les détails suivants :

« Hier, à 2 heures et demie du matin, deux chaises de poste sont arrivées dans la cour de la préfecture de police; la première était attelée de quatre chevaux et renfermait le prince Louis Bonaparte, avec un officier de la gendarmerie de Strasbourg; dans la seconde étaient des employés supérieurs de la haute police. Le prince a été conduit chez M. le préfet. Ce magistrat lui a fait quelques observations; on assure que pendant cet entretien, M. de Gasparin est arrivé. Une collation aurait été, dit-on, offerte, et le prince aurait pris un verre de vin de Champagne. A 5 heures du matin, le prince Louis Bonaparte a été remis en voiture et est reparti aussitôt, accompagné des mêmes gardiens. On dit qu'il sera dirigé vers Calais, où il doit s'embarquer pour les Etats-Unis. »

— Le *Moniteur* publie encore l'article suivant :

« Dès hier, vers la fin de la journée, le bruit s'était répandu de la décision qui vient d'être prise à l'égard du jeune Louis Bonaparte. On en parlait beaucoup dans les cercles politiques, et l'intérêt, reste populaire d'un grand nom, faisait généralement accueillir la nouvelle avec faveur. Les journaux, il faut le dire, ceux des opinions les plus empressées dans leur blâme systématique du gouvernement de juillet, avaient fait entendre une sorte d'approbation anticipée de tout ce qui, dans les actes du pouvoir, pourrait porter l'empreinte de l'indulgence envers la folie d'un jeune homme qui venait de compromettre si gravement son nom aux yeux de la France et de l'Europe. »

« Cette espèce de pétition, des souvenirs respectables et des sentiments généreux, la glorieuse mémoire de Napoléon et la conscience de la force de notre nouvelle dynastie la protégeaient. Les amis les plus énergiques de notre ordre social, qui n'ont vu dans le prince Louis que le moins coupable des insensés auteurs d'un anachronisme contre le pays, ont aussi apostillé de leur silence la prière d'une mère bannie pour un fils prisonnier. »

« Désormais ce sujet est enlevé par la raison politique, et l'application déjà commencée de la clémence aux chicanes des commentateurs de toutes les opinions. Le *Moniteur* a parlé, et nous espérons que personne ne s'inscrira contre la décision, respectable à tant de titres, qu'il annonce officiellement. Il reste des coupables dans les prisons, et nous ne voulons pas préjuger, pour les combattre, les objections intéressées que leurs avocats pourraient trouver dans la justice indulgente qui vient d'être faite au jeune prince Bonaparte. Ici un précédent plaide en sa faveur, un précédent pris dans un autre parti, mais que la conscience nationale a sanctionné; en outre, une peine en quelque sorte préalable, celle du bannissement, l'avait déjà atteint

avant son entreprise. Ces deux considérations donnaient au jeune Louis Bonaparte une position particulière, dont nous trouvons qu'on a bien fait de tenir compte, et dont le reflet ne saurait s'étendre; car à côté de lui se rencontraient des devoirs et des sermons qui n'étaient pas les siens. »

« Au surplus, nous ne voulons pas, encore une fois, discuter la décision qui vient d'être prise, parce qu'elle sort d'une autorité dont nous mettons les inspirations généreuses au-dessus de notre contrôle; et d'une autre part que l'exercice est prochain d'un autre pouvoir envers d'autres prisonniers. »

« Il a circulé dans le public une foule de récits sur l'arrivée du jeune Louis Bonaparte à Paris, et sur son départ, sur la présence et les démarches de la duchesse de St-Leu; la curiosité du public et des journaux s'est attachée à toute cette portion anecdotique de l'événement de Strasbourg et du parti pris par le gouvernement. Il y a eu beaucoup d'erreurs volontaires ou involontaires à ce sujet. Voici quelques renseignements que nous croyons exacts, et qu'en raison de leur vérité même, nous réduisons à leur expression la plus simple. »

« C'est le gouvernement qui a fait transférer le jeune Louis Bonaparte de Strasbourg à Paris, et qui de là le dirige sur un de nos ports, où il s'embarquera pour l'Amérique. Depuis quelques jours M^{me} la duchesse de St-Leu, qui avait rompu son ban et était en France, avait écrit au roi pour lui recommander son fils, et demander qu'il pût s'embarquer pour l'Amérique, où elle se propose d'aller le rejoindre. »

« D'un autre côté, M^{me} la duchesse de St-Leu est repartie pour mettre ordre à ses affaires sur le continent, qu'elle quittera bientôt, empressée de retrouver le fils dont on vient de préserver pour toujours l'imprudence contre les intrigues politiques qui seraient tentées de spéculer sur son nom, et que désormais la reconnaissance et l'éloignement lui interdiront. »

Nous rappellerons ici les trois lignes que le *Moniteur* publiait hier et qui sont conçues ainsi :

« D'après les ordres du roi, Napoléon-Louis Bonaparte a été extrait de la maison d'arrêt de Strasbourg, où il était détenu, pour être transporté aux Etats-Unis sur un bâtiment de l'Etat. »

Nous sommes encore à nous demander dans quel but on a écrit ainsi une décision qui devait passer comme toutes les autres sous la garantie du ministère. Nous voyons dans cette rédaction une violation flagrante de la charte et un piège tendu à ceux qui pourraient oublier un moment les lois de septembre.

Dans un gouvernement représentatif, le roi se cache toujours derrière ses ministres; il peut les conseiller, refuser leurs propres avis ou les admettre, mais il n'est pas responsable des actes du gouvernement. Or, pour que cette irresponsabilité soit assurée, et qu'elle protège le droit de discussion, il faut qu'on s'abstienne de mettre le nom du roi en évidence ou bien qu'on abolisse la charte. Même lors de l'exercice de la prérogative royale, ce sont les conseillers de la couronne qui présentent leur poitrine.

Il y a donc ici illégalité complète. Un jeune homme, neveu de Napoléon, cela n'importe point ici, conspire contre le gouvernement; il a des amis qui marchent à ses côtés, qui attaquent de front le pouvoir pour le renverser, et qui sont pris. Maintenant ces insurgés sont sous le coup de la loi; ils dépendent du jury, et en cas de condamnation, le roi, par l'organe de ses ministres, peut les amnistier; mais qu'est-ce donc que cet ordre qui fait sortir de prison un des accusés, le plus coupable sans contredit, qui le jette dans une chaise de poste, qui le fait venir à Paris, et qui le renvoie libre hors du continent, après on ne sait quelle promesse qu'on a exigée de lui! Qui a donné cet ordre? Le roi, répond le *Moniteur*. Mais personne n'a d'ordre à

recevoir du roi, constitutionnellement parlant, sous le régime actuel; et quand une amnistie partielle a été accordée, il y a six semaines, chacun, bien que n'ignorant pas d'où venait cette mesure, l'a discutée librement, louée ou critiquée suivant sa conscience. Ce n'était pas le roi Louis-Philippe qui amnistiait, c'était le ministère, et l'ordonnance était contresignée Persil. Ici, nous ne trouvons nulle part de contresignature; c'est tout simplement le *Moniteur* qui annonce que le roi a donné ordre...

Quand la duchesse de Berry a été mise en liberté, c'est M. de Broglie qui a pris la responsabilité de cet acte; M. Thiers a été également connu pour avoir provoqué la conduite du gouvernement dans cette sale affaire. On ne songea point à faire intervenir cruellement le nom du roi dans un acte qui soustrayait aux tribunaux la nièce de Louis-Philippe, dépossédée de l'aurole dont l'avaient couronnée de romanesques partisans, enfin déshonorée, flétrie. D'où vient qu'aujourd'hui on ne respecte pas cette irresponsabilité nécessaire? c'est qu'aujourd'hui on devine que les esprits ont été amenés à supporter paisiblement cette violation et à la laisser peut-être passer sans mot dire; c'est que, insensiblement, on s'est accoutumé à voir publier des théories gouvernementales qui nous ramenaient à la Restauration. Ce qu'on n'aurait pas, dès-lors, osé faire, il y a peu d'années, on le fait aujourd'hui sans crainte, et la volonté royale est déclarée implicitement un pouvoir au-dessus du jury, c'est-à-dire de la loi.

Que dire maintenant de ce journal ministériel, dans lequel nous lisons ces mots: « Nous ne voulons pas discuter la décision qui vient d'être prise, parce qu'elle sort d'une autorité dont nous mettons les inspirations généreuses au-dessus de notre contrôle, et, d'une autre part, que l'exercice est prochain d'un autre pouvoir envers d'autres prisonniers. »

Ces lignes peignent parfaitement l'originalité des procédés dont on use à l'égard des insurgés de Strasbourg; à l'un la liberté sous serment, aux autres un jugement en cours d'assises. Et si un député de cœur s'avise de demander compte aux ministres de cette étrange conduite, ils lui répondront: « Adressez-vous au roi qui l'a voulu, au roi qui est irresponsable. »

Voilà comme on agit. Couvrir du nom du roi une mesure qui viole la loi sans être cependant impopulaire, c'est préparer les voies à des illégalités hostiles à la nation; et si plus tard un nom qui échappe, depuis les lois de septembre, à tout contrôle, signait sans contre-seing, une décision funeste à nos intérêts (ceci n'est qu'une simple hypothèse), on nous dirait: Vous n'avez pas réclamé quand on a soustrait le neveu d'un grand homme aux humiliations d'une cour d'assises; et vous murmurez cette fois! Vous n'êtes pas conséquents avec vous-mêmes: Vous avez accepté une première fois la responsabilité d'un nom irresponsable; pourquoi maintenant la trouvez-vous illégale?

Quant au prince Louis Bonaparte, il est libre maintenant; tant mieux pour lui. D'autres auraient préféré une condamnation à une grâce; il a choisi le plus sûr, c'est bien: seulement nous devons rappeler que les détenus de Doullens, n'ont pas choisi comme lui. A la vérité ils ne sont pas princes.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

ENLEVEMENT NOCTURNE DU PRINCE LOUIS BONAPARTE.

Une étrange rumeur s'est répandue depuis deux jours dans notre ville: d'abord on a hésité à y croire, tant il y aurait, dans le fait que nous avons à signaler, de mépris pour les lois, de scandaleux oubli de tous les principes. Mais les bruits dont nous parlons, d'abord vagues, ont pris de la consistance, et il n'est plus permis aujourd'hui de douter de la vérité.

Mercredi soir, des voitures appartenant à la cour, sont entrées à l'hôtel de la préfecture, et dans la nuit suivante, le prince Louis, extrait de la prison où il était détenu, a été emmené.

Voilà donc ce qu'a produit la *magnanime* résolution du pou-

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

(1^{er} ARTICLE.)

Ce fut une pensée heureuse, une pensée toute artistique, que celle qui présida à la constitution de la Société des Amis des Arts. Nous avons été des premiers à applaudir à cette idée vraiment utile et belle tout à la fois. Nous avons dit tout d'abord quels encouragements, quels avantages pouvaient en retirer notre école de peinture et notre industrie locale elle-même.

Nier l'influence que cet appui solennel donné, dans la seconde ville de France, aux arts, à ceux qui les professent ou cultivent, peut avoir sur les progrès de la peinture et du dessin; nier aussi l'influence que peut avoir une exposition annuelle sur les progrès d'une branche du commerce lyonnais qui leur doit sa plus grande renommée, leur emprunte son luxe, sa principale valeur et sa plus grande richesse; nier cela, serait une injustice ou un aveuglement absurde! Aujourd'hui, nous voici appelés à juger l'acte le plus important de notre jeune Société, appelés à juger avec impartialité et modération cette exposition, la plus belle, la plus complète sans contredit de toutes celles qu'a comptées notre ville. — Grande et difficile tâche que nous remplissons avec conscience, sans préjugés, d'après nos propres lumières, fortifiées par celles d'amis consciencieux et compétents en pareille matière.

Avant de vous parler plus longuement et avec détail de cette exposition, dont l'ouverture a eu lieu le jeudi 10 novembre; avant de commencer avec le lecteur une revue critique de tant de beautés assemblées, et comme étonnées, pour la plupart, de se trouver réunies, nous allons jeter un coup d'œil général et restreint sur le salon lyonnais de 1836.

Empressons-nous d'abord de mentionner ici que le local nouveau destiné aux expositions annuelles de cette société, est d'un goût simple et sévère en même temps, que le jour nous a paru assez convenablement, assez également distribué, qu'enfin elle est vaste, élégante et bien aérée; puis nous nous ferons votre *cicerone*, durant cette courte incursion artistique, dans laquelle nous pourrions bien, comme tant d'autres, semer plus

d'un épisode piquant ou burlesque, tout étranger à nos graves fonctions de critique: avec bien moins d'esprit, de malice que notre célèbre compatriote Jal, nous pourrions bien aussi vous montrer, comme dans maint théâtre, le spectacle dans la salle; les accusés, ou plutôt les parties, s'érigeant eux-mêmes en aréopage infallible, et les juges mis en cause à leur tour. Nous pourrions vous parler ici des petites intrigues, des petites jalousies, des petites haines et de toutes ces infiniment petites passions qui fermentent dans le monde artistique, tout comme ailleurs; mais à quoi bon servirait ce triste tableau des faiblesses humaines! Ce feuilleton y gagnerait tout au plus en longueur, sinon en mérite. Mais l'art, l'unique but des sociétés nos compatriotes, quel profit, dites-nous, en tirerait-il? Aucun. Ne nous occupons donc que de lui seul, que de ses progrès et de son avenir. C'est notre droit, c'est notre mission et notre devoir.

Avant de parler des peintres étrangers qui ont voulu, eux aussi, concourir à l'éclat de cette exposition; avant de citer une à une et de vous analyser tant de beautés exotiques ou indigènes, empressons-nous de proclamer que l'école dite lyonnaise, nous voulons dire les peintres nos concitoyens, n'y ont jamais été plus dignement représentés. — Le *Vœu à la Madone*, de M. Bonnefond; l'*Euripide*, le *Dante conduit par Virgile*, de M. Flandrin (Hypolite); la *Vue des bords de l'Ain et les nouveaux Paysages* si vrais, de M. Guindran, auront, nous osons le prédire, les honneurs du Salon lyonnais de 1836, de cette exposition si riche, si remarquable, qui n'a point, comme la plupart de ses sœurs, été infestée de ces nombreuses médiocrités, vrai fléau de l'artiste et de l'observateur.

Nous reviendrons avec détail sur les œuvres si capitales de MM. Bonnefond, Orsel, Flandrin et Guindran qui honorent notre cité par une gloire que personne ne songera à trouver usurpée. Dans un second article, nous passerons également en revue les tableaux de MM. Dubuisson, Fouville, qui nous paraissent cette année soutenir honorablement l'éclat de la réputation qu'ils se sont acquise, à si juste titre, aux précédentes expositions.

Il est à regretter qu'un de nos compatriotes, dont la presse parisienne a proclamé si souvent les progrès et les succès, n'ait contribué (et malgré

lui encore) que d'une manière toute indirecte, avec un seul tableau, à cette fête artistique de sa ville natale, d'une ville qui l'a encouragé et se trouve réduite à applaudir de loin sa jeune renommée! — Mais la foule curieuse et insatiable, la foule qui ne se dit pas connaissanceuse, elle, la foule qui n'est d'aucune coterie, s'arrêtera long-temps, avide et charmée, devant les agréables paysages de M. Diday, de Genève; devant une suave figure de femme, par M^{me} Brune née Pages, de Paris. Les connaisseurs, eux, ne se lasseront pas de contempler une charmante marine du célèbre et bien-faisant Gudin; de contempler les paysages si pleins de fraîcheur, de style et d'animation, dus aux pinceaux de MM. Mercey et Justin Ouvrié, de Paris; mais ils reviendront toujours, pleins d'une nouvelle admiration, devant le *Berger romain* et l'*Euripide* de M. Hypolite Flandrin; devant le tableau de M. Orsel, cette toile si riche de qualités rares, si attachante par une suave et chaste mysticité qui y étincelle de toutes parts; ils s'arrêteront surtout, les connaisseurs, devant cette création hardie, cette œuvre si pleine de verve et de haute poésie, devant le *Vœu à la Madone* de M. Bonnefond. Nous finirons cet article en recommandant au public les gracieuses compositions de MM. Déveria (Achille et Eugène); les portraits si remarquables de M. Coran, ceux de MM. Chabanne, Dupré, tous lyonnais et tous portant des noms déjà chers aux arts. Nous terminerons, en émettant le double vœu qu'à une des prochaines expositions des médailles (fussent-elles de bronze) soient distribuées, dans une séance solennelle, aux exposants jugés les plus dignes de cet honneur, et de plus, qu'avant la fin, et pendant quelques jours seulement, on consacre au soulagement des classes pauvres (et leur nombre n'est, hélas! que trop grand) le produit des entrées qui, pour ce motif et pour un laps, de temps déterminé, cesseraient d'être gratuites. Qui pourrait donc se plaindre de cette innovation, ou plutôt de cet appel à la charité d'une ville dont la bienfaisance infatigable est devenue proverbiale? Aucune voix, sans doute! C'est un si noble et si consolant spectacle que celui des beaux-arts, des lettres, de la religion, de la poésie et de la pitié réunis pour soulager ensemble des infortunés bien réelles et bien poignantes.

Z. Z. Z.

voir de confier le jugement de l'affaire du 30 octobre à la justice du pays !

Voilà le respect que l'on professe pour l'égalité de tous devant la loi !

C'est par une espèce de lettre de cachet, par un coup-d'état, que l'on enlève à la fois à la société le droit de faire juger un accusé, à cet accusé le droit de présenter sa justification.

C'est sans doute pour obéir humblement à l'on ne sait quelles exigences diplomatiques, pour satisfaire quelques combinaisons dynastiques ou princières, que l'on n'a pas craint d'affliger et d'effrayer le pays par cette monstrueuse atteinte au droit commun.

Qui donc pourra désormais protéger le citoyen, si, au moment même où il est placé sous l'égide des mandats de la justice, les sbires de la police ou les agens de tout autre pouvoir, peuvent arbitrairement s'emparer d'un accusé détenu, et en disposer selon le caprice de leur bon plaisir ?

Est-ce pour avilir la magistrature que les doctrinaires ont imaginé cet odieux attentat aux lois ? — Car nous sommes trop certains du respect que les magistrats portent et à leur dignité, si étrangement méconnue dans ce cas, et à la justice dont ils sont les organes, pour n'être pas convaincus que c'est contre leur gré, à leur insu, que s'est formé et exécuté ce complot contre la justice et contre les lois.

Ne doutons pas que la cour de Colmar, qui a évoqué l'affaire du 30 octobre, et dont les commissaires ont poursuivi, depuis douze jours, l'instruction avec zèle, fera entendre une solennelle et énergique protestation. Elle comprendra qu'il s'agit ici moins encore de ses prérogatives que l'on foule aux pieds, que des droits et des garanties de tous dont le dépôt lui est confié.

Qui donc a pu se rendre complice de ce caprice ministériel ou de cette intrigue de camarilla ?

Si nos renseignemens sur l'arrivée des voitures et sur l'hôtel où elles ont été reçues sont exacts, il ne faudra pas de longues recherches pour le trouver.

M. le préfet s'empressera sans doute d'expliquer ce qu'il y a d'inexplicable pour nous, dans ce honteux guet-apens dressé à la justice qui informe et qui poursuit, et à l'accusé qui doit et qui veut se défendre.

Nous apprendrons pourquoi et comment il a prêté le flanc à cette monstrueuse illégalité; il nous dira si c'est à la hâte ou lentement afin de gagner du temps, et en protestant, qu'il s'est livré aux mains de ceux qui venaient le provoquer à la violation des lois.

On lit dans le *National genevois* :

LEVÉE DU BLOCUS. — RÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS DE GENÈVE AVEC LA FRANCE. — Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que le blocus a été levé aujourd'hui 12 novembre, dans l'après-midi. Un gendarme de Gex a apporté, à trois heures et demie, cette nouvelle à M. le brigadier des gendarmes de Ferney, qui aussitôt est monté à cheval et est venu en faire part au poste de gendarmerie du Grand-Sacconnex, lequel a dû la transmettre immédiatement à Genève.

Il est probable que le même ordre a été donné sur tous les autres points de la frontière.

Ce fait est un indice certain que la réponse qui a été adoptée par la diète dans la séance du 5 novembre, et qui a été expédiée à Paris le même jour, est agréée par le gouvernement français.

Il n'est personne qui n'apprenne avec joie la cessation d'un état de choses, si préjudiciable aux deux pays.

On lit dans la *Gazette du Lyonnais* :

« Nous avons une douloureuse nouvelle à annoncer aux royalistes. Si nous devons en croire la *Gazette de Milan* du 9 courant, qui nous arrive à l'instant, le roi Charles X aurait succombé le 6 novembre, à deux heures du matin, à une violente attaque de goutte.

» Quoique la mort de ce vénérable monarque ne change en rien l'état du principe que nous défendons, aucun royaliste ne saurait se montrer indifférent à un événement qui nous enlève ce français de plus qui, prince, se montra toujours si aimable et si chevalier, et qui, roi, ne mérita jamais d'autre reproche que celui d'une bonté et d'une loyauté qui contrastaient trop avec la perversité du siècle, pour qu'il n'en devint pas tôt ou tard la victime. Tyran, Charles X serait mort aux Tuileries et son corps irait remplir la tombe qui l'attend à St-Denis, à côté de ses glorieux aïeux et de ses frères; père de son peuple, c'est à la terre de l'exil qu'il lui faut réclamer un tombeau.

» Voici ce qu'on lit dans la *Gazette de Milan* :

« Des lettres que nous recevons à l'instant de Goritz, en date du 6 courant, nous apportent la nouvelle que Charles X est mort dans cette ville le même jour, à deux heures après-midi, à la suite d'une violente attaque de goutte. »

» Nous serions heureux si les nouvelles directes qui ne sauraient tarder de nous parvenir de Goritz, nous apprenaient que la *Gazette de Milan* a commis une de ces erreurs si communes au journalisme; mais la forme affirmative employée par le journal italien ne nous permet guère de nous faire illusion sur la réalité du triste événement qu'il nous révèle. »

— Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« On assure que le gouvernement vient d'apprendre par dépêche télégraphique la nouvelle de la mort de Charles X. »

On lit dans le *Moniteur* :

« Le gouvernement a reçu la nouvelle d'une réaction qui vient de s'accomplir à Lisbonne, dans les premiers jours de ce mois. Il parait que la reine, s'étant retirée au palais de Belem avec MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho, y a déclaré qu'elle ne reconnaissait plus la constitution de 1822, et qu'elle rétablissait la Charte de don Pedro.

» La flotte anglaise est restée immobile.

» MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho sont à la tête de la nouvelle administration.

» On ne dit pas que la population de Lisbonne ait essayé de faire la moindre résistance. »

Un arrêté du préfet convoque, pour le 4 décembre prochain, les assemblées électorales de 19 cantons du département du Rhône, à l'effet de procéder au renouvellement d'une partie des membres du conseil-général et des conseils d'arrondissement de ce département.

M. Legendre, nommé colonel du 4^e régiment d'artillerie, en remplacement du colonel Vaudrey, est lieutenant-colonel du régiment d'artillerie en garnison dans notre ville. M. Legendre était capitaine-commandant dans l'artillerie à cheval de la garde royale en 1815.

Le célèbre violon Ernst, dont nous avons annoncé lundi, d'après le *Constitutionnel*, le succès prodigieux obtenu à Londres, vient d'arriver dans notre ville. Il donnera son premier concert vendredi, au Grand-Théâtre. Son beau talent trouvera de nombreux partisans parmi nous qui avons déjà applaudi Ole Bull. Il ne nous reste plus qu'à entendre M. Ernst et Paganini, pour connaître toutes les ressources et tous les trésors d'harmonie, renfermés dans cette boîte de sapin, qui, sous des doigts habiles, devient un si admirable instrument.

La 23^e livraison de la *Revue du Lyonnais* que publie M. Léon Boitel vient de paraître. Elle contient une variété d'articles qui la fera lire avec le plus vif intérêt. M. Parisel a continué sa revue des établissemens industriels de notre cité; voici leurs noms : *Vitriolerie*, Alban et Ce. — *Ferrerie*, Lacombe. — *Cristallerie*, Compagnie Lyonnaise. — *Produits chimiques*, Estienne et Jalabert. — *Papiers peints*, Gruyet. — *Indiennerie*, Barbezat frères. — *Carrosserie*, Garel.

M. Levrat fils nous initie à tous les bienfaits et à tous les agréments de l'établissement orthopédique de MM. Pravaz et Guérin, situé à Montfleury. Le Mont-d'Or nous est révélé, par M. Bolo, dans tout ce qu'il a de souvenirs historiques et de sites pittoresques. C'est une description détaillée de toutes les impressions que le promeneur reçoit sur la plus haute et surtout la plus admirablement placée de toutes nos montagnes lyonnaises. M. Collombet poursuit ses études sur nos historiens. C'est le tour de Servet. M. Joseph Bard, après s'être maladroitement plaint d'une critique dont son livre *GLOIRE A LYON* a été l'objet dans le journal de M. Boitel, lui a apporté son contingent artistique. C'est un coup-d'œil rapide jeté sur l'église Saint-Nizier et sur la restauration qu'elle vient d'éprouver. M. Péricaud nous a donné des renseignemens curieux sur le séjour de Moréri à Lyon, de Moréri à qui nous devons un dictionnaire biographique dont l'idée a été conçue et le plan arrêté dans notre ville. Puis viennent des vers de M. Ernest Falconnet à la Ste-Thérèse dont M. Collombet nous a, dans de poétiques pages, raconté la poétique vie.

Un sonnet à Mme Dorval, un premier article sur l'exposition, par Mlle Jane Dubuisson et une lettre inédite de Palissot, fort curieuse contre la confession terminent cette livraison. Les deux prochaines paraîtront avant leur époque respective, afin de donner plus tôt une appréciation des tableaux de notre salon.

La vente des soies a été un peu plus active pendant la semaine dernière que pendant la précédente. La demande s'est portée principalement sur les organes de pays. Il s'est fait aussi passablement en trames de pays et quelque chose en grèges d'Italie. Quoiqu'il y ait peu de marchandise, les vendeurs n'en sont pas moins empressés à écoulér; de façon que les prix conservent leur tendance à la baisse.

Les Piémontais et les Italiens témoignent aussi le désir de liquider; mais la plupart des expéditeurs limitent encore un peu au-dessus de nos cours actuels, dont nous donnons, ci-après, la note approximative :

Organsins de pays.	Soies grèges d'Italie.
20/22 105 f. le kil.	9/10 92 90
22/26 104	10/12 89 87
26/28 106 105	12/14 87 84
28/32 105 104	14/16 84 80
	16/20 80 76
Trames pays, Italie et Piémont.	Organsins de Piémont.
24/26 98 96	22/24 110 109
26/28 96 94	24/26 109 107
28/32 94 90	26/28 107 106
32/36 90 86	28/32 106 104
36/40 86 82	32/36 104 100
40/45 82 80	36/40 100 96
45/50 80 78	40/45 96 92
50/60 78 76	
60/70 76 73	

La Condition a placé samedi soir son numéro 314.

Le dépôt de mendicité contenait, le 31 octobre, 201 individus dont 96 hommes et 105 femmes. L'effectif de cet établissement était, au 15 novembre, de 108 femmes et 95 hommes. Total : 203.

On lit dans le *Patriote* de Chalon :

CHEMIN DE FER DE LA MARNE A LA SAÛNE. — Le préfet de la Côte-d'Or prévient les habitans de ce département qu'un projet de chemin de fer de la Marne à la Saône, comprenant deux directions, l'une partant, soit de Vitry-sur-Marne, soit de Saint-Dizier, se dirigeant sur Gray et passant par Chaumont et Langres; l'autre partant de Vitry, et allant rejoindre le tracé de chemin de fer de Paris à Lyon, par Dijon et la Saône, restera déposé, pendant un mois au secrétariat de cette préfecture, où l'on pourra en prendre connaissance. Des registres destinés à l'inscription des observations et oppositions auxquelles pourrait donner lieu l'établissement du chemin projeté, seront ouverts, pendant le même temps, à la préfecture et aux sous-préfectures de Beaune, Sémur et Châtillon, où ces oppositions seront reçues.

Dijon, 9 novembre 1836. *Signé* : A. CHAPER.

Dimanche, à six heures et demie du soir, un crime a été commis dans le faubourg d'Egarende, à Rive-de-Gier. Des ouvriers charpentiers ambulans, qui venaient de travailler dans un bâtiment appartenant au sieur C..., dit *Farau*, qui tient un débit de liqueurs, fréquenté par des femmes publiques, se rendirent dans cet établissement pour s'y livrer à la débauche. L'entrée leur ayant été refusée, on ignore par quel motif, une rixe s'engagea, et on envoya chercher le sieur G..., surnommé *Quique*, qui tient un établissement de la même nature, pour prêter main-forte au propriétaire. Ce fut alors qu'un des charpentiers s'élança sur lui et lui ouvrit, d'un coup de couteau, le bas-ventre au-dessus de la cuisse droite. G... tomba mort sur le coup. Les agresseurs prirent aussitôt la fuite, et deux d'entr'eux seulement ont pu être arrêtés, et ils sont en ce moment écroués dans la prison de Rive-de-Gier.

On assure que le meurtrier est du nombre de ceux qui sont parvenus à s'échapper; mais on doit espérer que la justice parviendra à l'atteindre. La police de Rive-de-Gier devrait exercer

continuellement une surveillance active sur ces repaires ouverts à la débauche, et qui, comme on vient de le voir, ne deviennent que trop souvent des occasions de crime.

Chronique politique.

La police est toujours en émoi depuis l'échauffourée bonapartiste de Strasbourg. Elle est, dit-on, à la recherche du comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) et de l'un des fils du duc de Montfort (Jérôme Bonaparte), que l'on suppose avoir quitté l'Angleterre secrètement. Une surveillance rigoureuse est exercée autour des maisons habitées par les hommes suspectés de bonapartisme.

— Nous croyons pouvoir annoncer qu'il a été décidé en conseil des ministres que les chambres législatives seraient convoquées pour le 28 décembre.

— Par suite du complot de Strasbourg, des mandats d'amener ont été décernés contre plusieurs personnes habitant Nancy. On cite, entr'autres, M. Porret de Morvan, officier au 65^e de ligne, et un anglais, M. Gorman. Nous ne savons si ces mandats d'amener ont été convertis en mandats de dépôt. On assure cependant qu'il en a été ainsi à l'égard de M. de Morvan. (J. ministériel.)

— M. Volant, intendant militaire des Invalides, vient d'être mis à la retraite.

— Le *Constitutionnel* publie sur l'affaire de Strasbourg un article tant soi peu mystérieux que nous reproduisons en lui en laissant la garantie et en conservant sa curieuse rédaction :

« L'instruction de l'affaire de Strasbourg commence à donner des renseignemens qui pourront être de grandes lumières. Il parait que la légitimité, ou certains légitimistes au moins, seraient pour quelque chose dans l'entreprise du prince Louis-Napoléon. C'est dans cette relation qu'aurait été arrêtée Mme la comtesse de Bruc, que l'on dit alliée à la plus haute noblesse du faubourg Saint-Germain.

» Une lettre de la plus haute importance, et qui peut impliquer de grandes révélations, aurait été trouvée dans la doublure de l'habit de M. le comte de Bruc, en ce moment absent de Paris. L'amour aussi pourrait se trouver mêlé à quelques détails...

» On dit encore qu'un général des plus honorés par son patriotisme à la chambre des pairs, dont il est membre, et même en dehors de la chambre des pairs, aurait été l'objet de plusieurs tentatives de séduction. Inutile d'ajouter qu'il les aurait repoussées. Cependant il aurait été interrogé par la justice à ce sujet. Nous ne pouvons ni ne voulons en dire davantage aujourd'hui. »

— M. Cavel (Charles), âgé de 28 ans, propriétaire à Auxerre, a été arrêté rue Castiglione, 12, par un commissaire de police porteur d'un mandat d'amener et de perquisition. Parmi les objets saisis, figurent, dit-on, un portrait lithographié du prince Louis-Bonaparte, et des papiers relatifs au prince de Montfort (Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie). Cette arrestation se rattache aux événemens de Strasbourg. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans un journal ministériel :

M. de Chambure, directeur des postes de Strasbourg, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Cette récompense a été accordée sur l'initiative et la proposition directe du roi. On se rappelle que M. de Chambure s'était empressé d'envoyer, le 30 octobre au matin, au moment où l'insurrection commençait, une estafette à Paris, chargée de dépêches qui annonçaient cette nouvelle au gouvernement.

LE CHOLÉRA A NAPLES. — Aux nouvelles fâcheuses que donne la *Gazette d'Augsbourg* sur les progrès du choléra à Naples, notre correspondant particulier de cette capitale mande, sous la date du 27 octobre, que pendant les jours où l'on a parlé d'empoisonnement, il y a eu plusieurs assassinats.

« La détresse est générale, dit notre correspondant; l'agitation du peuple très-grande, et le mécontentement des troupes ne diminue pas. Les affaires de commerce ne marchent pas et les magasins restent fermés. On craint des banqueroutes. En effet, les mauvais payeurs profitent des circonstances pour différer leurs paiemens. Dans le port, il y a peu de navires, et quoique la maladie se soit déclarée ici, on refuse encore l'entrée aux vaisseaux sortant d'un port malade. »

Notre correspondant ajoute en *post scriptum* :

« On parle du renvoi de deux ministres, celui de la police et celui de l'intérieur; mais peut-être cette nouvelle n'a-t-elle sa source que dans la crainte exagérée d'un grand nombre de commerçans qui croient apercevoir les symptômes d'une prochaine fermentation dans le pays, et craignent des vèpres siciliennes contre leurs coffres-forts. Nous avons la pluie depuis deux jours, et le choléra augmente. »

COLONIE D'AFRIQUE.

ALGER, 4 novembre. — J'ai fait successivement deux voyages à Bouffarick, et voici les documens que j'ai recueillis.

Bouffarick est une ville commencée sur un plan bien conçu pour l'avenir, mais très-sollement pour le présent; s'il doit être un jour fort agréable de voir, en descendant le massif, une grande ville au milieu de la plaine, découpée par de grandes allées de mûriers et dont chaque maison aura son jardin d'orange et de bananiers, on voit avec peine aujourd'hui 60 ou 80 maisons éparses dans un rayon d'une lieue environ. Viennent les Arabes pendant la nuit, et le jour même, si le camp est dé garni de troupes, il leur sera facile de massacrer quelques habitans isolés dont la réunion soudaine est impossible. Il y a à Bouffarick une douzaine de belles maisons en pierre.

Cependant les colons ne perdent pas courage; ils ne sont point effrayés par la dépossession prochaine des concessionnaires de Dely-Ibrahim, auxquels on veut enlever du terrain qu'ils cultivent depuis trois ans.

Je me trouvais à Bouffarick le jour même que les troupes revenaient, abandonnant le camp de la Chiffa. Les officiers et les sous-officiers sont mécontents; leurs devoirs sont tous les jours plus pénibles à remplir; on écrase les hommes et les chevaux

pour poursuivre quelques misérables hadjoutes qu'on pourrait mettre à la raison en huit jours, si l'on en avait la volonté, et cela avec 1,200 chasseurs ou Zouaves.

Lorsque 500 hadjoutes suffisent pour nous inquiéter dans la plaine, pour tenir toujours en campagne 4 ou 5,000 hommes; lorsque ces guérillas nous forcent à exécuter des travaux et à faire des dépenses onéreuses, quelle idée les Arabes peuvent-ils avoir de la puissance et de la domination française?

Mais les hadjoutes détruits ou soumis, plus de croix, d'avancement, d'années de campagne; c'est ce que les gros bonnets ont bien senti, et ils font durer le plaisir. Cependant, nos hommes disparaissent, les colons sont assassinés, notre puissance s'use, notre argent s'engloutit, et c'est la colonie qui aura tort parce que les chambres se lasseront de fournir des subsides.

Lorsqu'on occupait le camp de la Chiffa, ayant devant soi le pays ennemi, les douars Arabes, pourquoi ne pas s'y maintenir, et laisser ce jalon le dernier pour arriver à Bidja. On aurait au moins tenu en respect la tribu des hadjoutes, réceptacle de tous les mauvais sujets des tribus voisines et de nos déserteurs.

Pour pallier l'abandon du camp de la Chiffa, on est allé planter un blockhaus au pied du petit Atlas, à une demi-lieue de Bidja. Une tribu, jusqu'alors notre amie, a voulu s'y opposer, sans doute, pour laisser croire aux hadjoutes qu'elle nous était hostile; mais, chassée de ravin en ravin, elle a été poursuivie assez loin dans la montagne, et, comme elle est éloignée de nos camps, on a brûlé ses douars; de Bouffarick nous avons aperçu les flammes pendant plusieurs heures.

On craint beaucoup qu'après l'expédition de Constantine le maréchal soit remercié; on assure même qu'il a vendu toutes ses propriétés. Le lieutenant-général Damremont semble avoir été placé provisoirement à Oran pour faire son apprentissage contre les Arabes et devenir plus tard notre gouverneur. Alors toute notre haute administration aura été renouvelée. Serons-nous plus heureux? avancerons-nous davantage? c'est très-douteux.

Malgré les difficultés incessantes que présentent les hommes et les choses, nous ne désespérons pas de la colonie. On bâtit toujours à Alger; les rues de la Marine, de Bab-el-Oued et de Bab-Azoun, seront entièrement construites avant peu. Les Lyonnais ont acheté plusieurs maisons nouvellement élevées, l'une d'elles a été payée 110,000 fr. La Belgique aussi s'occupe de nous; elle fait acheter beaucoup de terres, et, par les soins de M. Tiolet, négociant, suisse d'origine, une concurrence est établie, entre des banquiers ses compatriotes et des capitalistes anglais, pour un fonds de huit millions qui sera consacré à une grande culture.

Les Marseillais nous expédient toujours des farines et des vins.

GARDE NATIONALE. — Le maréchal gouverneur de l'Afrique a pris un arrêté relatif à l'organisation de la milice africaine.

« Considérant, est-il dit, que le départ d'une partie des troupes pour l'expédition de Constantine va rendre le concours de la garde nationale plus nécessaire; que son organisation actuelle ne donne pas les moyens d'assurer suffisamment le service dans les circonstances présentes; qu'il est urgent d'organiser avec plus de force et d'une manière complète un corps appelé à rendre dans tous les temps d'utiles services; attendu l'urgence, avons arrêté et arrêtons, pour être provisoirement exécutées, les dispositions suivantes. » (Suit un arrêté en 119 articles.)

TITRE 1er. — *Dispositions générales.* — La milice africaine est instituée pour maintenir l'obéissance aux lois qui régissent la colonie, pour conserver ou rétablir l'ordre, et pour seconder l'armée de ligne dans la défense du territoire et des propriétés. Toute délibération est interdite. La milice africaine se compose de tous les français, des étrangers et des indigènes âgés de 18 à 60 ans, qui sont venus s'établir ou qui sont restés sous la protection du gouvernement et des armes de la France dans les possessions qu'elle a conquises dans le nord de l'Afrique. Les indigènes devront être patentés ou fils de patentés de première et deuxième classes, ou propriétaires.

TITRE 2. — *De l'obligation du service.* — Le service est obligatoire et personnel. La milice sera organisée en cadre de service ordinaire composé des miliciens de 18 à 50 ans, et en cadre de réserve formé de ceux de 50 à 60 ans. Les derniers seront appelés à concourir au service de la place lorsque les premiers fourniront 100 hommes de garde.

TITRE 3. — *Composition des cadres.* — La milice africaine formera à Alger un seul corps qui comprendra les miliciens de la ville et des communes environnantes composant l'arrondissement d'Alger. Elle sera sous un commandement unique. La milice de la ville formera 3 bataillons et celle d'*extra muros* deux bataillons qui pourront être portés chacun à 8 compagnies de 60 à 120 hommes. Chaque compagnie aura 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 6 sergents, 12 caporaux et 2 tambours. Il pourra exister des compagnies d'armes spéciales. Il ne sera formé provisoirement pour Alger qu'un escadron à cheval.

Le gouverneur-général s'est réservé la nomination du colonel, chef de la milice, du lieutenant-colonel, des officiers supérieurs, des capitaines; les autres grades seront donnés à l'élection. L'uniforme sera le même que celui de la garde nationale de France.

TITRE 4. — *Service des détachements.* — La milice doit fournir des détachements 1^o pour prendre tout ou partie du service des forts et postes de la ville ou de la banlieue lorsque les troupes se porteront en avant; 2^o pour escorter au besoin les convois de fonds et d'effets appartenant à l'état et pour la conduite des prisonniers; 3^o pour porter secours aux communes qui seraient troublées par des émeutes ou des séditions, ou par l'incursion de l'ennemi, de voleurs, etc.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables aux compagnies de milice qui sont ou seront organisées à Bone, à Oran et à Bougie et sur les autres points des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Cet arrêté a été mal accueilli à Alger, parce qu'on n'a pas deviné l'arrière-pensée du maréchal. Le gouvernement étant plutôt disposé à diminuer qu'à augmenter l'effectif de l'armée d'occupation, M. le gouverneur-général a voulu créer un corps qui lui permit de disposer pour les expéditions militaires de toutes les troupes. Une garde nationale bien organisée et la formation de 4 ou 5 bataillons de Zouaves indigènes donnent au maréchal les 6,000 hommes qu'il lui faut pour pouvoir combattre l'ennemi avec toute son armée. Voilà ce que les colons auraient dû voir.

(Toulonnais.)

— On écrit de Tunis, 22 octobre :

« Le bey de Constantine a fait notifier au gouvernement tunisien, avec protestation, en sa qualité de porteur des pleins pouvoirs de la Porte-Ottomane, la demande du libre passage pour ses munitions de guerre, armes, etc., dont les envois ont été arrêtés; 2^o celle de la sortie des recrues qu'ont enrôlées ses agents dans les provinces sud-ouest de la régence; 3^o subsidiairement celle de tous les secours quelconques dont il aurait besoin dans sa guerre contre les infidèles qui veulent déposséder sa haute. Le bey et ses ministres ont cru devoir s'adjointre, pour donner plus de poids à leurs délibérations, tous les personnages appelés ordinairement aux divans extraordinaires, anciens

fonctionnaires, etc., et le résultat a été une réponse négative (c'est la troisième fois) sur tous les points, et motivée sur ce que sa hauteur ne peut pas vouloir la ruine de son royaume de Tunis. Toutes les mesures prises contre les menées d'Achmet bey dans l'intérieur sont continuées avec vigueur, et la plupart des émissaires ou partisans déclarés de la Porte, qui restaient ici, se sont embarqués pour Constantine ou Tripoli. Si Achmet est bien attaqué, il ne pourra tenir un mois. »

Par des expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris on a constaté que la *Pâte de Regnaud aîné*, brevetée et autorisée par ordonnance du roi, ne contient point d'opium et qu'elle a une supériorité marquée sur tous les autres pectoraux. Nous croyons devoir faire connaître ces résultats qui expliquent la vogue immense dont cette *Pâte* jouit depuis long-temps pour la guérison des *rhumes, toux, catarrhes* et autres maladies de *poitrine* (1). Voir notre numéro du 7 novembre 1836.

Parmi les nouveautés littéraires qui ont paru depuis le commencement de l'année, il en est peu qui offrent une lecture aussi variée, aussi intéressante que celle des *Souvenirs d'un demi-siècle*, par l'auteur des *Chroniques de l'OEil de Bouf*, que publie le libraire Dumont, à Paris. Les 5^e et 6^e et derniers volumes de ce curieux ouvrage, viennent d'être mis en vente. Nous y reviendrons prochainement. Le même éditeur a publié il y a quelques jours, sous le titre: *Scènes de la vie anglaise*, un nouvel ouvrage de M^{me} Camille Bodin (Jenny Bastide), dont on fait les plus grands éloges.

Nouvelles Diverses.

On a enfin reçu des nouvelles positives du ballon parti du Vauxhall de Londres.

Mardi 8 de ce mois, à sept heures du matin, après une traversée périlleuse, mais agréable, de dix-sept heures, les trois courageux aéronautes anglais sont descendus en parfaite santé, près du village de Weilbourg, dans le duché de Nassau. La distance qu'ils ont parcourue est de 480 milles anglais. La lettre de M. Mouck-Mason, l'un des trois voyageurs aériens, qui donne cette nouvelle, est datée de Weilbourg, et porte le timbre de la poste de Coblenz.

Une lettre adressée à M. Gye, le propriétaire du ballon, qui était parti pour Paris en même temps que l'aérostat partait de Londres, confirme aussi cette nouvelle.

La descente a été effectuée à deux lieues de Weilbourg, où cette apparition n'a pas causé peu de surprise. Les voyageurs ont été très-bien reçus par le duc de Nassau, qui a fait mettre à leur disposition tout ce qui leur était nécessaire. Il leur a offert son manège pour y déposer le ballon. Weilbourg est à huit lieues N. N. O. de Francfort-sur-Mein.

Il paraît que l'intention de M. Gye est de faire jouer les habitants de Paris du spectacle de l'Ascension de son ballon monstre, avant qu'il ne retourne à Londres.

— On lit dans la *Charte* de 1830 : L'établissement d'un second Théâtre-Français à Paris est décidé; l'arrêté a été signé par M. de Gasparin, ministre de l'intérieur. M. A. Joly est nommé directeur; il est autorisé à établir un second Théâtre-Français sur la rive droite de la Seine, et à y faire représenter la comédie, la tragédie et le drame: tous les ans, il devra donner un ouvrage en vers, trois ou cinq actes.

— Dans un voyage dans les mers de la Grèce, dont M. Lefèvre a entretenu la Société des Sciences de Rochefort, ce médecin a eu occasion d'observer par lui-même combien étaient exagérés les récits faits par les écrivains anciens et modernes sur la facilité dont, suivant eux, jouissent certains plongeurs grecs, de se maintenir long-temps sous l'eau à une grande profondeur. On sait que l'on a été jusqu'à prétendre que ces plongeurs pouvaient rester sous l'eau pendant un quart-d'heure et même une demi-heure. M. Lefèvre a observé, une montre à secondes à la main, ces mêmes plongeurs cités par Hérodote et Thucydide, et il a constaté qu'ils ne pouvaient jamais séjourner plus de 96 secondes sous l'eau sans remonter à la surface pour reprendre haleine.

— Nous apprenons à l'instant que le village de Saint-Jean d'Hérans, canton de Mens (Isère), a été presque tout entier la proie des flammes dans la nuit d'hier à aujourd'hui; on dit que quarante maisons ont été brûlées.

Espérons que cette première rumeur aura été exagérée, et que dans notre prochain numéro nous pourrons donner sur ce désastreux événement des détails moins désespérans. (*Patriote des Alpes.*)

— Le *Globe and Traveller* publie les lettres suivantes sur le voyage aéronautique de M. Green :

Voici l'extrait d'une lettre qui donne un court aperçu de la marche de M. Green et de ses compagnons :

Calais, lundi soir, 7 novembre, 8 h. 1/4. — Les habitants de cette ville ont été, ce soir, fort surpris, en voyant soudain paraître dans l'air une grande lumière, qui est restée très-long-temps en vue, et qui se montrait et disparaissait tour à tour, semblant toujours se rapprocher de la terre. Tout d'un coup et à notre grande surprise, nous reconnûmes que cette lumière était attachée à un ballon. On vit immédiatement des personnes, comme électrisées, courant de tous côtés, en criant : « Un ballon ! un ballon ! » Par la direction qu'il suivait, il semblait être porté vers la Belgique.

Cet événement a fait la plus grande sensation à Calais, et un grand nombre de personnes sont parties à cheval pour suivre le ballon dans la direction qu'il avait prise. Nous avons entendu dire, mais nous ne pouvons affirmer l'exactitude du fait, que ce ballon porte M. Green de Londres.

La lettre suivante a été reçue hier matin à Londres : *Douvres, 8 novembre.* — Nous espérons apprendre par les paquebots de Calais, à leur arrivée d'aujourd'hui, quelque chose des aéronautes; mais ils n'avaient point été vus, et on n'en avait entendu rien dire à Calais quand le paquebot français a quitté cette dernière ville, dans la soirée. Au moment où M. Green a passé sur notre ville, on supposait qu'Ostende serait la première terre qu'il atteindrait de l'autre côté du détroit. Le bateau à vapeur le *Britannia* a quitté Calais la nuit dernière à huit heures, et à peine était-il en mer qu'il a observé en l'air, à une distance considérable dans l'est, vers Gravelines, une lumière inconstante que les passagers du *Britannia* supposaient être une fusée ou quelque feu lancé d'un vaisseau en mer. Maintenant il n'est pas douteux que la lumière vue par le *Britannia* ne vint du ballon. Malheureusement nous n'avions pas ce soir de paquebot venant d'Ostende et qui pût satisfaire notre curiosité.

D'autres lettres donneront sans doute les détails du voyage des aéronautes à Douvres. Le ballon, quand on l'a vu sur Whitfield, à deux milles de Douvres, sur la ligne de collines que domine le château, était si près du moulin à vent, que le moulinier a ar-

rêté ses ailes pour prévenir le danger de la plus fâcheuse collision: c'est alors qu'un parachute, avec la note qu'on y avait attachée pour le maire, a été lancé, et bientôt après, saisi par quelques ouvriers de Douvres, qui travaillaient de ce côté; et qui l'ont apporté en ville le soir.

De ce lieu (Whitfield) et de Douvres le ballon semblait parfois presque immobile. Il s'écoula plus de 20 minutes avant qu'il fût immédiatement sur le château. Alors il en partit une lumière en signe d'adieu, et presque immédiatement après on le perdit de vue, ainsi que son intrépide équipage. C'est, je crois, la plus intéressante navigation qu'on ait vue jusqu'à présent.

Un ami, arrivé très-tard en ville la nuit dernière, nous informe que le ballon est descendu à St-Omer. Il a été aperçu de Calais par les sentinelles de faction, à son passage sur la ville; mais les ténébres ont empêché qu'il fixât l'attention générale. Définitivement, il est descendu à St-Omer, vers sept heures, sans avoir éprouvé le moindre accident.

— Un grand bâtiment que la société industrielle de Mulhouse fait construire s'est écroulé, dans la nuit du 5 au 6 novembre, avec un épouvantable fracas. Il était à peine sous toit, et si l'accident était arrivé pendant le jour, une vingtaine d'ouvriers qui travaillaient à l'intérieur, auraient pu y trouver la mort. Néanmoins un déplorable hasard a voulu qu'au moment même de l'éroulement, le préposé des douanes Pillard, qui était cette nuit-là de ronde pour la garde de l'entrepôt, passât tout près du bâtiment en construction, et le malheureux a perdu la vie sous les décombres. C'est un père de six enfants.

Dans cette circonstance, la bienfaisance de la population de Mulhouse s'est encore montrée ce qu'elle est toujours: des souscriptions se sont ouvertes spontanément dans tous les cafés et autres lieux publics en faveur de la veuve et des enfants du douanier si malheureusement écrasé, et la société industrielle également a, immédiatement après l'événement, ouvert une pareille souscription pour le produit, être administré par elle-même au profit de la veuve et des enfants Pillard. Ces souscriptions réunies ont dépassé, dans les deux premiers jours, la somme de 3,000 f., et cette somme sera probablement plus que doublée.

La cause de l'éroulement du bâtiment n'est pas encore bien connue; il paraît qu'en tout cas il y a eu vice de construction, en ce que des arcs-boutans intérieurs, qui devaient soutenir une grande charge, auraient été construits avec de mauvais matériaux et minés par les eaux de pluie et la crue des eaux souterraines pendant ces derniers temps d'averses.

On parle bien aussi de secousses de tremblement de terre qui doivent avoir été ressenties dans la même nuit, entre autres à Bâle et à Belfort; mais comme on n'a rien senti de pareil à Mulhouse, cette circonstance n'aurait pas eu de rapport effectif avec l'événement en question.

L'entrepreneur, comme de raison, doit avoir pris entièrement à sa charge la responsabilité de cet accident vis-à-vis de la société industrielle. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

EXTÉRIEUR.

SCISSE — (*Corresp. part.*) — Les historiens racontent qu'à la cour du roi Artaxerce, surnommé *Longue main*, à cause de la longueur démesurée de ses mains, cette infirmité devint à la mode, et que c'était à qui pourrait la rendre plus sensible sur sa personne. Dans tous les temps, les travers des grands ont trouvé des copistes et des imitateurs. Les états démocratiques ne sont pas même exempts de cette manie, que les moralistes ne détruiront pas de sitôt.

Peu de temps après avoir sollicité des poursuites d'office contre le *Nouveliste Vaudois*, qui avait parlé d'un transfuge et d'un apostat de l'Hôtel-de-Ville, M. de Montébello fit des instances auprès du gouvernement de Berne, pour faire donner un démenti officiel à l'*Observateur Bernois* qui le premier avait éventé l'affaire Conseil. Comme on connaissait déjà quelques précédens de M. le duc, l'autorité ne donna pas dans le piège. Mais entraînée par l'exemple, elle ordonna, pour son propre compte, et dans l'intérêt de tous les gouvernans, trois poursuites simultanées, deux contre l'*Observateur* et une contre la *Gazette Universelle*, sous le prétexte d'offense et d'outrage envers le gouvernement.

Ces feuilles avaient reproduit des articles mal sonnans aux oreilles de MM. les conseillers d'état et membres du directoire, publiés par les journaux de St-Gall et de Zurich. Pour produire plus d'effet, les conseillers de Berne demandèrent à leurs collègues de Zurich, parmi lesquels se trouvait probablement un grand coupable, des poursuites contre la *Nouvelle Gazette de Zurich*, qui s'était avisée de critiquer avec amertume la conduite du vorort. Maintenant les tribunaux sont en veine de vider ces querelles entre la presse et les gens du pouvoir. Dans ses dernières séances, la cour d'appel a prononcé deux acquiescemens en faveur de l'*Observateur* et de la *Gazette Universelle* suisse, et mis les frais de procédure à la charge du fisc. En première instance, ces journaux avaient été condamnés à l'amende et à un emprisonnement de quelques jours.

L'*Observateur* a néanmoins succombé dans une seconde affaire, qui lui a attiré une amende de L. 25 et quatre jours de prison.

Si nous sommes bien informés, c'est la première fois que le parquet bernois échoue dans ses poursuites contre la presse. Cet insuccès nous paraît d'un heureux augure pour la liberté d'écrire.

ANGLETERRE. — Il a été embarqué, pour Dublin, de l'or pour une somme de 260,000 souverains. Les polices d'assurance sur ces valeurs ont été faites à Lloyd à 5 p. 0/0: les valeurs ont été partagées et embarquées sur sept bateaux à vapeur partis d'Holy-Head.

Notre correspondance de Dublin nous mande les nouvelles suivantes sur la panique financière de cette ville. Lundi, quelques bruits défavorables à la solvabilité de la banque agricole (une des compagnies de banques irlandaises industrielles) ayant circulé, une foule d'individus se sont présentés pour faire payer leurs billets, et jusqu'à ce moment les demandes d'argent se succèdent en grand nombre. Les directeurs ont pris des mesures pour remédier à cette panique, et il est probable qu'elle cessera bientôt. Toutes les banques de Dublin se sont ressenties de ce mouvement. La banque d'Irlande elle-même à qui l'on peut attribuer la plupart de ces difficultés en a souffert. Ces détails confirment tout ce que nous avons dit; malheureusement, nous regardons comme peu probable le triomphe de la banque au milieu de tant d'obstacles. (*Courier.*)

RUSSIE. — Les journaux publient une lettre de Tiflis, où l'on remarque le passage suivant :

« La lutte de la Russie contre les tribus du Caucase n'est pas encore terminée. C'est une dérision de prétendre que les Russes ont coupé tous les passages par lesquels les Circassiens recevaient des vivres. Le Caucase serait depuis long-temps subjugué, s'il avait besoin de produits étrangers. Cette montagne est imprégnable, par la raison que les habitants y ont à grande proximité des champs fertiles, de gras pâturages et des sources inépuisables.

(1) Dépôt dans toutes les villes de France. — Prix : 1 fr. 30 c. la boîte.

bles. Tout au plus, les Russes peuvent-ils les contraindre pour un temps fort court à se retrancher dans les gorges d'où ils s'élancent à chaque occasion favorable, et font essuyer de grosses pertes à l'ennemi, qui n'ose les poursuivre dans des défilés inaccessibles. Si les habitants du Caucase pouvaient oublier leurs haines contre les Cosaques, leurs forces se doubleraient. Mais il existe entre ces deux peuples de vieilles rancunes, fondées en grande partie sur les différences du régime politique. Les Cosaques sont parfaitement égaux entr'eux, tandis que les Circassiens se divisent en noblesse et roture, en chevaliers et serfs. Des étrangers, notamment les Polonais, ont cherché à rapprocher les Circassiens et les Cosaques, mais l'antipathie mutuelle est trop invétérée. On en jugera par ce trait: Les Circassiens ont-ils besoin d'échanger quelques marchandises avec les Cosaques, ils conviennent d'un lieu neutre, déposent et enlèvent tour à tour les marchandises sans communiquer, et recommencent les hostilités le lendemain. Du reste, la meilleure foi préside à ces transactions.

— On envoie dans toutes les écoles des précepteurs de langue russe; ils sont ordinairement des provinces les plus septentrionales de la Russie. A Szezuczin, on a envoyé un grand garçon de Wiatka qui, entendant pour la première fois de sa vie le son d'un piano, crut à un sortilège, fit avec grands signes de croix les trois vœux à Saint-Nicolas. Le général Golowyn a inspecté cette année les écoles, en envoyant à l'avance un pope pour apprendre aux enfants à chanter des hymnes en l'honneur du czar Nicolas. Il les fait assister ensuite à la messe grecque. A Scyny (palatinat d'Augustow), des écoliers jetèrent des boules de papier au professeur de russe, qui appela la grand'garde, criant qu'on lui tirait des coups de fusil: l'officier se moqua de lui et fut destitué. Un nommé Showrouski, chargé de l'enquête, administra le fouet aux enfants et découvrit que les criminels étaient Rikaczewski et Jusienki, âgés de 13 et 14 ans. Ils furent condamnés à la bastonnade. Showrouski, en récompense de son zèle, reçut la croix et la place de secrétaire de Golowyn.

Ces jours derniers, quelques *kibitki* (chârettes) s'arrêtèrent devant plusieurs maisons. On en vit descendre d'abord de vieilles moustaches moscovites, puis des enfants polonais, que le czar, dans son inépuisable clémence, envoyait passer les vacances chez leurs parents. Ils étaient en fort petit nombre et surtout il paraît que le machiavélisme impérial avait pour but d'intimider la population polonaise, en lui apprenant ce que l'on faisait avec les fils des récalcitrans. Ces enfants, destinés aux colonies militaires, avaient la tête rasée et l'uniforme russe. On leur enseigna la langue et la religion du vainqueur. (Bon Sens.)

Librairie scientifique et médicale de Ch. SAVY jeune, quai des Célestins, n° 49.

TRAITÉ DES ESSAIS par la voie sèche ou des propriétés de la composition et de l'essai des substances métalliques et des combustibles, à l'usage des ingénieurs des mines, exploitans, directeurs d'usine, par M. Berthier. 2 vol. in-8°, avec planches. — Paris 1835. — Prix: 20 f.

FLORE FRANÇAISE destinée aux herborisations, ou description des plantes avec l'analyse des genres et leur tableau d'après le système de Linnée, ornée de planches représentant les caractères de 600 espèces critiques, par A. Mutel, commandant d'artillerie, auteur de la Flore du Dauphiné. 3 vol. in-18 avec trois atlas de planches in-4°. — Paris 1836. — Prix: 24 f.

MANUEL GÉOLOGIQUE, par Henri T. La Bèche, membre des sociétés géologiques de Paris et de Londres. 1 gros vol. in-8° avec planches. — Paris 1834. — Prix 16 f.

INTRODUCTION A LA GÉOLOGIE, ou première partie des élémens d'histoire naturelle inorganique, contenant des notions d'astronomie, de météorologie, avec un atlas de 3 tableaux et 17 planches, par J.-J. d'Omalius d'Halloy, in-8°. — Paris 1834. — Prix: 14 f.

ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE, ou seconde partie des élémens d'histoire naturelle inorganique, par J.-J. d'Omalius d'Halloy. 2^{me} édition, gros vol. in-8° avec planches, 1835. — Prix: 9 f.

GUIDE DU GÉOLOGUE VOYAGEUR, sur le modèle de l'Agenda geognostica de M. Léonard, par Ami Boué, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes. 2 vol. in-12 avec planches. — Paris 1836. — Prix: 12 f.

DE LA PROSTITUTION dans la ville de Paris, considérée sous le rapport hygiénique publique, de la morale et de l'administration, avec cartes et tableaux, par A. J. B. Parent-Duchâtel. 2 vol. in-8°. — Paris 1836. — Prix: 16 f.

ÉLÉMENTS DE PHYSIQUE (suite), par R. C. Person, docteur ès-sciences, ouvrage adopté par la Faculté des sciences et recommandé par M. Tabareau, professeur de physique. 2 vol. in-8°. — Paris 1836. — Prix: 10 f.

LEÇONS D'ASTRONOMIE, par M. Arago, membre de l'Institut. In-12, pap. vélin. — Paris 1836. — Prix: 4 fr. 50 c.

MANUEL DE PHRÉNOLOGIE, par G. Combe, avec 14 planches, gros vol. in-18. — Paris 1836. — Prix: 4 fr. Le même libraire achète les ouvrages vieux en sciences, médecine, littérature, à des prix satisfaisants, et se charge de la vente des bibliothèques.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1457) Etude de M^e Lafont, avoué, rue du Bœuf, n. 38.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du 26 novembre 1836.

1^o D'une maison connue sous le nom de *Petit-Versailles*, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, deux étages et grenier; estimation et mise à prix 26,000 fr.

2^o D'un jardin de la contenance de douze ares dix centiares; estimation et mise à prix 2,000 fr.

Ces immeubles sont situés quartier St-Clair, Grande-Rue, commune de Caluire; ils seront vendus en deux lots.

(1581) Le vendredi dix-huit de ce mois, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente par autorité de justice d'un mobilier saisi, consistant en garderobe moderne, glaces, commodes, secrétaire, armoires, tables, chaises, batterie de cuisine et autres objets.

(1580) Le samedi dix-neuf novembre, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux de la Guillotière, il sera procédé à la vente par autorité de justice de meubles et ustensiles saisis, consistant en bureau, banque, chaises, poêles, mécaniques à découper les schalls et autres objets.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1582) A VENDRE. — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

Étude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14, à l'angle de la rue Grenette.

A PLACER. — Capitaux à 5 p. 0/0 et capitaux en viager moyennant hypothèque dans le département du Rhône.

A VENDRE. — Plusieurs maisons de divers prix dans les bons quartiers de Lyon, à des conditions avantageuses pour les acquéreurs.

— Maisons de campagne sur les hauteurs de Lyon et sur les communes environnantes.

— Propriétés rurales situées dans le département du Rhône et dans les départements voisins.

Pour le tout, s'adresser audit M^e Morand, chargé de diverses propositions d'échange d'immeubles. (1532)

ANNONCES DIVERSES

(1575) MOBILIER MODERNE A VENDRE.

Le vendredi 18 du courant, et jours suivans, il sera vendu aux enchères, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, un mobilier complet et du goût le plus moderne. La vente aura lieu rue Ste-Hélène, n° 26, à dix heures précises du matin.

(1556) A VENDRE pour cause de santé. — Fabrique de pâtes de Gènes avec tous ses accessoires, jouissant d'une bonne clientèle, et située dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Quantin.

A VENDRE.

Une très-belle épreuve avant la lettre des *Adieux de Napoléon à Fontainebleau*, grand format, dans un très-beau cadre.

(1571) A CEDER. — Une superbe institution qui compte 40 pensionnaires et autant d'externes. Ce nombre d'élèves peut facilement être doublé.

S'adresser à MM. Giberton et Brun, libraires, petite rue Mercière, ou à M. Veyron, professeur au Collège-Royal.

(1572) AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

Ceux de ces MM. qui désireraient mettre leurs propriétés en totalité ou en régie, n'auront qu'à s'adresser au bureau du journal, où l'on désignera le régisseur, qui, étant propriétaire lui-même, peut offrir toute garantie.

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonh TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon: 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départemens; à St-Etienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

SERVICE RÉGULIER

ENTRE NANTES, CADIX ET SÉVILLE,

Par navires espagnols, pour le transport des marchandises.

Annuellement les départs auront lieu le 1^{er} fixe des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Les navires seront expédiés à ces époques quelle que soit la quantité de marchandises à bord; l'engagement le plus rigoureux en sera pris avec les personnes qui le désireront.

Le premier navire sera la *Casilda*, capitaine Urutia; le deuxième, el *Correo*, de Bilbao, capitaine Fullaondo.

S'adresser, à Nantes, à Marilliet, consignataire. (1511)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPOTS:

- Vienne, Muret fils, épicier, rue Marchande. Givors, Clémence, quincaillier. Givors, Thivy, épicier, Grande-Rue. Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue. St-Etienne, Millet-Dubreul, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 59. Roanne, Amelot, confiseur. Montbrison, Gontard, pharmacien. Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89. Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change. Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes. Tournus, Dupont père, épicier. St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue, n° 99. Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes. Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte. Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

FOURGONS ACCÉLÉRÉS ET ORDINAIRES

De LYON A CLERMONT et Retour,

Partant tous les jours de l'une et l'autre Ville;

Faisant le trajet, par accéléré, en deux jours; par ordinaire, en cinq jours.

A Lyon, chez Gastine et Gillet, port du Temple, 45; A Clermont-Ferrand, chez J.-B. Barthélemy. (1491)

PASTILLES DE CALABRE

De POTARD, pharmacien, rue St-Honoré, n. 271, à Paris,

Guérissent rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouemens, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires; les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre.

Dépôt à Lyon, M. Bonnet, place Bellecour, n. 22; M. Guillemaud, confiseur, rue Saint-Pierre, n. 47; Tarare, Michel, pharmacien. (1577)

Rue Richelieu, n° 93, à Paris.

AMANDINE

DE FAGUER-LABOULLÉE, PARFUMEUR, INVENTEUR BREVETÉ.

Cette pâte donne à la peau de la blancheur, de la souplesse, et la préserve du hâle et des gerçures; elle efface les boutons et les taches de rousseur. — 4 f. le pot.

Dépôt à Lyon, chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie, où l'on trouve également le SAVON-DULCIFÉ du même. Se défier des contrefaçons qui sont nombreuses. (1576)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acroté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRE DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et il plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15. A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome. A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue. A Genève, chez M. Burkel, droguiste. A Vienne, chez Muret fils, épicier, rue Marchande. A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien. A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes. A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy. A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue. A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon. A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier. A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur. A Châlons-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change. Valence, Ronzier, place des Clercs. Lons-le-Saulnier, Vincent, épicier et marchand de parapluies, place de la Liberté. Paris, Maréchal, épicier, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17. Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164. Ainsi que dans les principales villes de France.

GRAND-THÉÂTRE. — Mercredi 16 novembre 1836. — MICHEL PENNIN, vaud.; Les Chanteurs italiens; Fra-Diavolo, opéra. — Six heures.

Jeu 17 novembre 1836. — LES FOURBERIES DE SCAPIN, comédie; LE DIEU ET LA BAYADÈRE, opéra; L'Homme à Poupée. — A six heures.

GYMNAS LYONNAIS. — M. ET M^{me} GALOCHARD, vaud.; la première représentation de M^{me} Dorval: ANGELO, drame. — Six heures.

Bourse de Paris du 14 novembre 1836.

L'incertitude dans laquelle on est resté sur les cours des fonds anglais a fait flouter le 3 p. 0/0 entre 78 75, cours auquel il est resté. L'actif s'est un peu soutenu à 20 1/4.

Cinq pour cent	105 50	105 50	105 45	105 50
— fin courant	105 63	105 70	105 60	105 70
Quatre pour cent	97 75			
Trois pour cent	78 60	78 65	78 45	78 55
— fin courant	78 70	78 80	78 60	78 75
Rentes de Naples	97 80	98	97 80	98
— fin courant	98 5	98 20	98 5	98 20
Actions de la Banque	2295	2500		
Quatre Canaux	1195	1190		
Caisse hypothécaire	752	50	753	

L'un des Rédacteurs, AMÉDÉE ROUSSILLAC.